



---

## Festivités de la Fête Nationale 2022, à Sciecq

---

Le Conseil Municipal a le plaisir de vous convier toutes et tous à la Fête Nationale, le mercredi 13 juillet 2022.

La fête nationale aura lieu dans le centre bourg entre l'église, la médiathèque (Maison de la Vie Associative) et la Pause Sciecquoise.

Programme des festivités :

- 17h00 : Accueil,
- 18h30 : Apéritif à la « La Pause Sciecquoise »,
- 19h30 : Repas (boisson non comprise),
- 22h30 : Bal avec l'orchestre Métronome.

Apéritif et repas offerts pour les sciecquois(es). Participation de 13 euros pour les personnes extérieures à Sciecq (6 euros pour les moins de 12 ans).

Si vous souhaitez faire partager cette journée à des membres de votre famille ou à des amis, ils seront les bienvenus parmi nous, moyennant la participation décrite ci-dessus.

---

## Bulletin d'inscription au repas

---

Les réservations sont obligatoires.

**Merci de retourner le coupon suivant à la mairie avant le 8 juillet 2022.**

**Nom de famille** :

**Adresse** :

**Nombre de repas** :

Paiement pour personnes extérieures à Sciecq.

**Nombre de repas adulte à 13,00 €** :

**Nombre de repas enfant à 6,00 €** :

**Total à payer = \_\_\_\_\_ €**

(Nombre de repas adulte\*13,00 €) + (Nombre de repas enfant\*6,00 €)

(Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

## Le saviez-vous ?

---

### **La tradition du défilé des Champs-Élysées ne date en réalité que de 1980.**

Auparavant, une parade militaire avait bien lieu mais changeait régulièrement de lieu. L'un des parcours les plus fréquemment choisis allait de Bastille à République.

### **Le 14 juillet n'est devenu le jour de la fête nationale qu'en 1880.**

Sous l'impulsion du député Benjamin Raspail, la date du 14 juillet remplace alors le 30 juin, qui remplaçait le 15 août, qui remplaçait le 4 mai, qui remplaçait etc... En fait, de nombreuses décisions furent prises tout au long du XIXe siècle quant à la symbolique à donner à telle ou telle date du calendrier, en fonction des symboliques républicaines ou monarchistes qu'elles pouvaient avoir. Commémorer le 14 juillet fut même tout bonnement interdit entre 1800 et 1848 !

### **Le feu d'artifice est le symbole de la monarchie.**

Importé de Chine par Louis XIII, il devint rapidement une attraction phare réalisée en de multiples occasions, et devint pour le peuple le symbole des dépenses aussi inutiles qu'insupportables de l'aristocratie. Après la Révolution, il est donc abandonné et ne sera repris que sous la IIIe République, lors de l'instauration officielle de la Fête Nationale.

### **Le traditionnel bal des pompiers date de 1937.**

Un sapeur-pompier qui revient du défilé du 14 juillet auquel il a participé propose à des passants admiratifs de son uniforme de visiter sa caserne. Le succès est tel que l'idée est rapidement reprise en haut lieu et que la décision est prise d'ouvrir chaque année les portes de toutes les casernes de France au grand public.

### **Le 14 juillet est le jour du championnat du monde de course en lits à roulettes.**

Une tradition perpétuée à Mahalon (Finistère), particulièrement joyeuse et populaire, qui souffre pourtant étrangement d'une sous-médiatisation...

**Il n'y avait que 7 prisonniers emprisonnés à La Bastille le 14 juillet 1789.** Louis XVI envisageait même de la faire fermer ! Le but de l'attaque de la forteresse était en fait de s'emparer des stocks de poudre qu'elle renfermait et les 7 prisonniers libérés furent tous repris et remis en prison peu de temps après. Pour donner du crédit à leur action, les révolutionnaires créèrent même de toutes pièces l'histoire d'une fausse libération : celle du Comte de Lorges, décrit comme un misérable embastillé depuis 30 ans dans les pires conditions, et heureusement sauvé de la tyrannie monarchiste par les sans-culottes...

**La Prise de La Bastille fut une juteuse opération financière.**

Ce fut en effet l'occasion pour l'entrepreneur en bâtiment Pierre-François Palloy de démontrer son sens des affaires. Il comprit très vite le parti qu'il pouvait tirer de la destruction de la forteresse et se mêla le jour J aux révolutionnaires, enrôla des ouvriers et fit les démarches nécessaires pour obtenir moins de 2 jours plus tard le droit d'être en charge de la démolition. La revente des pierres, tout comme l'organisation de visites durant les 2 ans que dura le chantier, lui permit d'accroître considérablement sa fortune.

**La commune de Viriat (Ain) ne célèbre pas le 14 juillet.**

L'arrêté municipal établi en 1880 pour permettre aux habitants d'effectuer les moissons est toujours respecté aujourd'hui. Une célébration de la fête nationale est cependant organisée au mois d'août. L'honneur patriotique est sauf !